

L'hon. M. Chevrier: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Cette déclaration est tout à fait inexacte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une question de privilège.

L'hon. M. Chevrier: La déclaration du premier ministre est tout à fait inexacte.

M. l'Orateur: L'honorable député aura l'occasion de donner une explication.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mon honorable ami pourra établir les faits, s'il en est capable.

L'hon. M. Chevrier: Je le pourrai très facilement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une question de privilège. Je dis qu'ils n'ont rien fait de bon durant ces années. Ils ont fait une seule chose. Ils ont parlé de l'inflation. Ils se sont lamentés à ce propos. Durant la période comprise entre 1945 et 1957, le tarif-marchandises a été haussé de 120 p. 100.

Une voix: Il vaudrait mieux vérifier cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quoi qu'il en soit, le chiffre de 120 p. 100 est assez bas. Ils ont parlé d'inflation, mais n'ont rien fait pour y parer. Ils ont permis la hausse du tarif-marchandises. Le printemps dernier, lorsque nous avons abordé ce problème...

M. Caron: Avant les élections.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui a fait cette observation?

M. Caron: C'est moi.

Le très hon. M. Diefenbaker: De toute évidence, l'honorable député de Hull n'est pas au courant. Qu'il me permette de lui dire que ce n'était pas avant les élections.

M. McIlraith: C'était durant la campagne électorale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, pas durant la campagne électorale; le tarif-marchandises et les taux du téléphone Bell ont été haussés. Nous avons retardé toute mesure à ce sujet...

M. Robichaud: Jusqu'après les élections.

Le très hon. M. Diefenbaker: ... jusqu'après les élections, et alors nous avons agi.

M. Robichaud: C'est pis encore; c'est de la manœuvre politique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Nous avons réprouvé la hausse, parce qu'elle se fondait à notre avis sur un mauvais principe. Elle était fondée sur un principe relatif

à la dépréciation, principe auquel je ne m'arrêterai pas en ce moment, mais en raison duquel nous avons dit que la hausse ne pouvait être accordée.

En ce qui concerne la dernière demande, le Gouvernement ne pouvait agir autrement qu'il ne l'a fait après l'audition de l'appel.

Une commission de conciliation avait présenté un rapport majoritaire marquant la nécessité d'un important relèvement du niveau des salaires. Accordé en entier, il eût entraîné un relèvement de 19 p. 100 dans le cas du tarif-marchandises.

Il y a des injustices dans le tarif-marchandises. Elles se sont aggravées au cours des années. L'Ouest du Canada et les provinces Maritimes sont assujétis à deux mesures législatives: l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau et la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Les augmentations horizontales nous placent dans une situation encore plus difficile. Le chef de l'opposition demande pourquoi l'on n'agit pas! Les augmentations se sont faites pendant 12 ans, et le gouvernement dont il était membre n'a rien fait. Il s'est borné à donner des instructions. Nous nous trouvons dans une situation où il fallait agir. Dans son rapport, la Commission Borden a refusé d'envisager d'autres subventions. Même si l'on a soutenu devant la Commission que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau n'offraient pas de compensation, on n'a pris aucune décision à cet égard. Je n'admets nullement qu'ils n'offrent pas de compensation. Voici toutefois l'attitude que nous avons prise. Nous ne pouvions faire autrement que de prendre la mesure que nous avons adoptée. Selon la déclaration qui a été faite par le premier ministre suppléant en novembre, nous nous sommes engagés à agir comme nous comptons agir suivant les dispositions du discours du trône.

Je veux maintenant préciser un point afin qu'aucun malentendu ne s'ensuive quant aux mesures que nous prenons. En ce qui concerne les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, depuis l'époque où j'étais jeune garçon, en 1903, dans l'Ouest du pays, et tout au long des années, ils ont toujours été considérés comme la Grande Charte des droits de l'Ouest. Rien ne viendra leur imposer des modifications au détriment de l'agriculture de l'Ouest ou des gens de l'Ouest en général.

Passons maintenant à l'amendement. L'amendement de l'an dernier était beaucoup plus massif; il contenait bien plus de termes. Celui-ci est beaucoup plus simple. L'honorable député dit que nous avons perdu la confiance du peuple. Mais il l'a dit avec le sourire. Il sourit toujours quand il fait des déclarations de ce genre. Les mesures que